Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation De la société PPG Architectural Coatings EMEA¹

8 juin 2010 – 14h préfecture, Dijon

Le 8 juin 2010 s'est tenue à la préfecture de Dijon sous la présidence de M. Alexander GRIMAUD, directeur du cabinet du préfet, la réunion annuelle du Comité local d'information et de concertation de l'établissement PPG Architectural (ex SIGMAKALON - EURIDEP).

Etaient présents :

M. Alexander GRIMAUD, directeur du cabinet, préfecture de la Côte d'Or

Mme Alice PERREAUX, chef du bureau de la sécurité civile, préfecture de la Côte d'Or

- M. Alexandre MERCIER, bureau de la sécurité civile, préfecture de la Côte d'Or
- M. Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques accidentels industriels de la DREAL
- M. Laurent STREIBIG, du groupe risques accidentels et industriels, DREAL Bourgogne
- M. Yves LIOCHON, responsable de l'unité territoriale Côte d'Or, DREAL Bourgogne
- M. Dominique FAUCHARD, service prévision SDIS 21
- M. Michel CHAILLAS, responsable du bureau PPRT, DDT de la Côte d'Or
- M. Christophe CHARTON, bureau PPRT, DDT de la Côte d'Or
- M. Franck POINSIGNON, membre titulaire du CHS-CT PPG Architectural
- M. Jean Pierre PEQUEGNOT, responsable HSEQ PPG Architectural
- M. Hervé BROUILLARD, du service HSEQ PPG Architectural
- M. Jean CAMBILLARD, de l'UFC Que choisir Côte d'Or

Rédaction du compte rendu : Mme Elodie DELHAY de l'ACERIB²

1/ Ouverture de séance par le Président

M. GRIMAUD précise qu'il s'agit du dernier CLIC de PPG Architectural : ancien site SEVESO seuil haut, l'établissement relève dorénavant du classement SEVESO seuil bas depuis le début de l'année 2010, suite à la modification de ses activités.

2/ Présentation du rapport d'activité de l'exploitant en 2009

Ce point est présenté par Jean Pierre PEQUEGNOT, responsable HSEQ de PPG Architectural depuis janvier 2010.

2.1/ Actions de prévention des risques technologiques en 2009

Renouvellement du parc extincteurs	8 k €		
Protection des pompes biocides	5 k €		
Barrière immatérielle conditionneuse sable	2 k €		
Analyse des rejets dans l'atmosphère	20 k €		
Actions de dépollution	250 k €		
Soit un total de	285 k €		

¹ EMEA: Europe Middle Est Africa

² ACERIB: Agence de Communication et d'Échange sur les Risques Industriels en Bourgogne

Autres actions de prévention des risques technologiques

En 2009, la formation sécurité - environnement des salariés a représenté plus de 2026 heures, soit 27% du temps de formation global.

Formation externes:

- Habilitation électrique
- Recyclages caristes et nacelle
- Recyclage SST et PSE1

Formations internes:

- Travail par point chaud
- Travail en espace confiné
- Risque chimique
- Consignation / Condamnation
- Conduite de chariots
- Travail en hauteur
- Supervision travaux dangereux (formations nouvelles en bleu)

2.2/ Actions liées à la dépollution du site en 2009 3

<u>Etudes</u> : Campagnes d'analyse de l'air ambiant, des rejets dans l'atmosphère et des eaux de surface.

<u>Dépollution</u>: Mise en place d'un traitement "triple phase":

- pompage de 8600 m³ d'eau dans la nappe phréatique
- récupération de 1770 kg de polluants répartis comme suit :
 - o phase libre 70 litres (surnageant)
 - o 1180 kg de polluants dissous (BTEX et Hydrocarbures totaux)
 - o 520 kg de polluants volatils

Optimisation du traitement par mise en place d'un filtre à sable en amont avec contre-lavage automatisé (réalisé en juin 2009)

Suivi de la pollution :

- Suivi de 23 piézomètres dont 2 extérieurs au site
- Analyses mensuelles des piézomètres mentionnés dans l'arrêté préfectoral
- Mise en place en juin 2009 de 5 nouveaux ouvrages afin d'améliorer les connaissances sur la situation de la fosse D07 : sur ces 5 ouvrages, 3 présentent une phase libre. Ils ont donc été équipés de pompage pour traitement.

2.3/ Bilan du Système de gestion de la sécurité (SGS)

Le SGS fait partie intégrante de la revue de direction : réunion annuelle de l'ensemble des cadres qui comporte les éléments suivants, vus sous un angle Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE/HSQE) :

- Bilan des investissements 2009
- Bilan des exercices / entraînements
- Etude des incidents 2009
- Validation du plan d'actions 2010

³ Voir CLIC précédents

Le SGS étant intégré au système de management intégré HSEQ est de ce fait contrôlé par des audits internes (site, groupe) et externes (organisme certificateur, DREAL).

Le SGS (conformément à l'arrêté du 10 mai 2000) ainsi que la politique de prévention des accidents majeurs ont été mis à jour en juin et août 2009.

2.4/ Situations d'urgence

2.4.1/ Incidents et accidents environnementaux et sécurité

Les accidents et incidents font l'objet d'une déclaration ainsi que d'une enquête dans laquelle des actions correctives sont proposées, réalisées et suivies.

Désormais le service HSEQ enregistre ces accidents dans un logiciel proposé par PPG ARCHITECTURAL (Impact tool). Cet outil permet d'identifier les causes (arbres des causes), de valider un plan d'action et se charge du suivi de ce plan d'action.

Une formation spécifique à l'utilisation d'Impact tool est prévue courant 2010 pour 6 personnes (2 en Production, 2 en Logistique, 1 en Maintenance et 1 au Labo R&D).

Selon l'importance du sinistre, les autorités (DREAL, CRAM, Inspection du travail, Préfecture) sont prévenues.

Désormais, tout accident ou incident qui aurait pu amener un accident majeur fait l'objet d'une déclaration spéciale au groupe PPG Architectural.

Lorsqu'ils surviennent, ces incidents sont maîtrisés en interne par le personnel ou l'équipe d'intervention : utilisation du matériel de 1^e intervention et des bacs anti-pollution.

Incidents ou accidents ayant fait l'objet d'une enquête et de la mise en place d'actions correctives : - 85 incidents en 2008

- 26 incidents en 2009

2.4.2/ Exercices

Un exercice d'évacuation a été réalisé en 2009.

2.4.3/ Equipe d'intervention

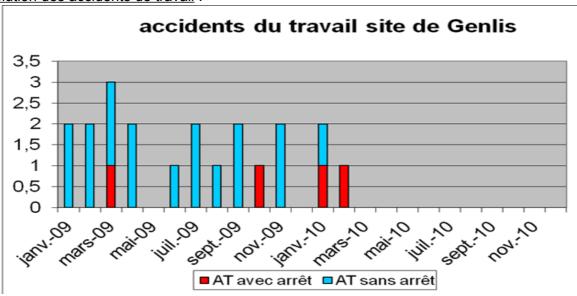
- Entraînement pendant les heures de travail
- Constitution de deux équipes de 16 pompiers avec entraînement en alternance
- 2 scénarii issus du POI réalisés lors de chaque séance d'entraînement
- Système d'astreinte : 5 équipiers d'intervention sont disponibles en dehors des heures d'ouverture pour intervention en cas d'incendie

Sur les 39 scénarii existants dans le POI, 20 ont été réalisés en 2009 et 19 en 2008 : la totalité des scenarii a donc été traitée sur 24 mois.

2.4.4/ Accidentologie

<u>Un accident environnemental</u> : 600 litres de solvant de nettoyage ont été déversés dans le bâtiment anticorrosion suite à la casse d'une bride de vanne. Cependant, il n'y a pas eu de conséquence sur l'environnement, l'atelier étant sous rétention et le sol bétonné étanche.

Evolution des accidents de travail :



Evolution du TF1:

On constate une diminution importante du TF1 (taux de fréquence) sur 2009. Cette diminution est due à une réduction importante des accidents liés aux produits chimiques (2 en 2009 et 24 en 2008) et à des manipulations aux postes de travail (7 en 2009 et 20 en 2008).

Analyse:

Les principales causes d'accident qui ressortent de cette analyse sont :

- les manipulations et opérations au poste de travail : 7 déclarations
- les déplacements-chutes-maladresse-mobilité : 7 déclarations d'accident dont un avec arrêt.
- machine en mouvement : 1 accident avec 73 jours d'arrêt dû à un élément de machine en mouvement.

Plan d'action:

L'année 2010 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation pour le service fabrication avec entre autres :

- Arrêt de l'atelier anticorrosion
- Réduction des manipulations manuelles de produits

Les actions pour 2010 seront :

- Maintien et amélioration des protections des équipements de production
- Mise en place d'aide à la manutention (atelier poudres-D08).
- Amélioration de l'ergonomie au poste (tables élévatrices aux postes de poudrier UA1 et UA2).
- Formations aux risques spécifiques (hauteur chimique point chaud espace confiné) à renouveler.

2.4.5/ Programme 2010 de prévention et de réduction des risques

Environnement:

- Etude de bruit réalisée
- Investigations complémentaires contre la pollution : 5 nouveaux piézomètres
- Remplacement de 2 transformateurs au PCB

Sécurité / Explosion :

- Suppression effective de la fabrication des peintures solvantées
- Mise en sûreté des installations de l'atelier anticorrosion (inertage par eau des cuves de production)
- Réalisation des audits EIPS
- Réalisation des exercices incendie
- Formation de l'ensemble du personnel au maniement des extincteurs (faite en janvier 2010)
- Formation accueil des intervenants extérieurs mise en place
- Etude technique foudre pour fin 2010

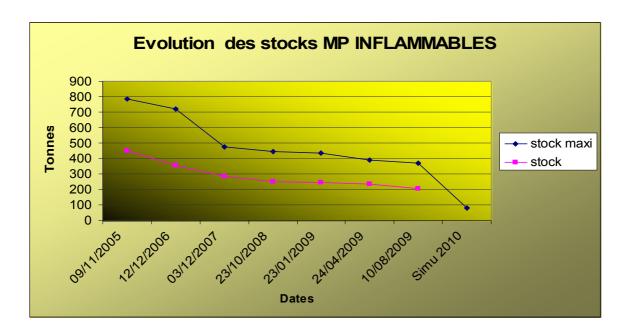
Sécurité :

- Renforcer l'accueil des nouveaux arrivants (audit des connaissances au bout de 10 j de présence)
- Plan de formation 2010 mis en place :
 - Travail par point chaud
 - Travail en espace confiné
 - Consignation / Condamnation
 - Equipotentialité / Mise à la terre
 - Equipements de protection individuelle
 - Enquête accident / incident
 - Situations d'urgence

2.4/ Evolution de l'activité

Matières premières inflammables (en tonnes) :

		09/11/2005	12/12/2006	03/12/2007	23/10/2008	23/01/2009	24/04/2009	10/08/2009	Mai 2010
Stockage maxi	ROH	785,248	718,682	476,4	445,0	437,0	391,0	371,3	9,2
Stock réel	ROH	448,014	355,861	282,8	249,8	247,0	236,0	206,6	3,7
Stockage maxi fûts	ROH	486,838	440,197	254,3	249,5	241,6	195,2	175,8	9,2
Stock réel fûts	ROH	257,755	216,815	149,1	156,0	144,0	128,6	93,5	



Discussion:

M. CAMBILLARD demande quels sont les rejets dans l'atmosphère de PPG Architectural.

M. BROUILLARD explique qu'une campagne par an est organisée sur les émissaires. Les polluants rejetés sont l'acétone, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le xylène. Les concentrations sont en dessous des seuils fixés par l'administration. Ces valeurs vont diminuer avec l'arrêt progressif de l'atelier anticorrosion en 2010.

3/ Actions engagées par la DREAL depuis la dernière réunion du CLIC

M. VANDERSPEETEN présente ces différentes actions.

3.1/ Nouvelle situation administrative du site

Situation des activités et produits soumis à la réglementation ICPE vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 :

La réduction significative des volumes de stockage concernant des rubriques concernées par l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 a entraîné une modification du classement de l'établissement. PPG Architectural est désormais classé SEVESO **seuil bas**. Cela a été acté par arrêté préfectoral complémentaire lors du CODERST du 17 décembre 2009.

Un arrêté préfectoral recodificatif remplaçant celui en vigueur à l'heure actuelle sera proposé au CODERST du 1er juillet 2010.

PPG Architectural n'est donc plus concerné par la réalisation d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

3.2/ Actions de l'inspection en terme d'enjeux liés aux risques technologiques

Thèmes de l'inspection du 16 décembre 2009 :

- Contrôle effectif du respect de la mise en conformité par rapport aux APMD du 27 novembre 2001 et du 20 décembre 2005
 - Suites de l'inspection du 28 novembre 2007
 - Incidents et accidents survenus depuis l'inspection du 28 novembre 2007
 - Suites de l'exercice POI inopiné et PPI de 2008

Principaux constats de l'inspection du 16 décembre 2009 :

- L'exploitant utilise une cuve enterrée pour le confinement des eaux incendie ou susceptibles d'être polluées, mais celle-ci a été percée lors de travaux sur le site. **Sa remise en état ne doit pas excéder 3 mois**.
- La rétention des bâtiments H90 et G01 est en attente de budget.
- Lors de l'inspection, une tresse cassée ne permettant pas la mise à la terre de plusieurs fûts toxiques, a été constatée. D'autres fûts n'étaient pas connectés en raison du non-respect des procédures. Une sensibilisation des personnels est à mener.
- Les liquides inflammables sont désormais stockés sur leur propre rétention dans un bâtiment muni d'un sprinklage dopé mousse.
- La mise en conformité des installations de chauffage est réalisée.

M. GRIMAUD indique que compte tenu de l'évolution de l'entreprise, la dissolution du CLIC et la suppression du plan particulier d'intervention de PPG Architectural seront formalisées par arrêté préfectoral. Compte tenu de la réglementation en vigueur, il n'y a plus de PPRT à réaliser autour de l'établissement PPG Architectural.

Toutefois, les dispositions réglementaires au titre de la sécurité demeurent avec le contrôle périodique de l'installation par la DREAL. Le POI qui doit être réactualisé, a vocation à perdurer avec le SDIS et les services de secours qui prennent en charge les éventuelles difficultés rencontrées.

M. GRIMAUD remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le président

SIGNE: Alexander GRIMAUD